

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN****ARRÊTÉ N° AT\_2024\_0007****TRAVAUX : OUVERTURE DE CHAMBRE  
POUR RACCORDEMENT****LE 12 JANVIER 2024****DE 8H À 16H****RUE FRANÇOIS 1ER****SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE****DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,  
VU la demande de SPIE pour le compte de ORANGE en date du 26 décembre 2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ  
LE 12 JANVIER 2024****ARTICLE 1<sup>er</sup> – RUE FRANÇOIS 1ER**

**Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé à la Sté SPIE, le temps des travaux, au droit des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

N° SIRET entreprise : 434 085 395

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté SPIE (9 route de Tessy 50750 BOURGVALLÉES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 3 janvier 2024,

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**



**Rappels réglementaires :**

Loi dt/dict n° n°2011-1241 du 5 octobre 2011.  
Loi amiante n°2011-639 du 4 mai 2012.  
Conformément au règlement de voirie du 29 mars 1989.  
Signalisation de chantier suivant instructions interministérielles partie VIII.  
Réunions de coordination tous mardi 14h00 site des Fourches à Octeville.  
Les demandes d'autorisation doivent être déposées à la cellule gestion du domaine public 15 jours, minimum avant le démarrage des travaux dernier délais **le vendredi avant midi**.

**Les services techniques de la ville:**

Nom :

Signature :

Date :



**Fiche annexe au formulaire AOC**

Pour explications complémentaires ou schémas ( installation de chantier par exemple)

**Date :**

20/12/2023

**Objet :**

Ouverture de chambre pour raccordement cuivre maison d'arrêt

